

## ÉDITO



Michel Puyrazat  
Président du Directoire

## L'adaptation en action

Les niveaux d'investissement en 2023 (22 M€) et 2024 (40 M€) montrent l'ampleur des actions déployées par le Port pour répondre aux défis d'évolution définis dans le cadre de son projet stratégique 2020-2024, dont c'est la dernière année de mise en œuvre.

Les enjeux de transition énergétique et écologique auxquels doit répondre le Port sont importants et pleinement intégrés, en lien avec ses partenaires que sont l'Europe, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Les entreprises portuaires répondent également présentes à ces évolutions indispensables. Elles viennent de le confirmer à nouveau au travers de la signature fin janvier de la Charte de transition écologique de la place portuaire, qui définit des objectifs ambitieux dans ce domaine.

Le rôle du Port dans le développement de nouvelles filières, telles que les énergies renouvelables, va se poursuivre avec l'accueil dès mars des premières fondations pour le site éolien offshore d'Yeu-Noirmoutier.

À l'aube du renouvellement de ses instances de gouvernance et de l'élaboration d'un nouveau projet stratégique, le Port démontre son aptitude à intégrer ces changements. Les compétences de ses équipes et sa solidité structurelle et financière, y compris lors de période de turbulences comme en 2023 où le contexte international a perturbé l'exportation des céréales, constituent des atouts forts et prouvent sa capacité de résilience.

## BILAN 2023

## Un trafic en recul conjoncturel et une transformation bien engagée

L'attentisme en matière d'exportation de céréales entraîne une baisse globale des trafics 2023 et ce malgré une bonne récolte. Dans le même temps, les investissements et le chiffre d'affaires du Port atteignent cette année des niveaux records, démontrant ainsi l'engagement et la capacité de l'autorité portuaire à se préparer aux enjeux de demain en matière de transition.



Port Atlantique La Rochelle :  
prêt pour les enjeux de demain

**A**vec environ 8,6 millions de tonnes (Mt) en 2023, pour 9,6 Mt en 2022, le trafic portuaire connaît un retrait conjoncturel de 1 Mt (- 10,6%) qui s'explique par le faible niveau d'exportation des céréales. 1 Mt, c'est exactement la différence entre le niveau de trafics 2022 et 2023 pour cette filière céréales qui rencontre ainsi une diminution de 25,1%. Ce démarrage lent des exportations résulte du contexte international qui a favorisé les origines mer Noire et Russie, de l'attentisme de certains clients et des prix du marché. La très bonne récolte de l'été 2023, tant en quantité qu'en qualité, laisse présager une évolution très positive de ces exportations au premier semestre 2024.

Les produits pétroliers, deuxième trafic portuaire, connaissent une évolution positive de près de 500 mille tonnes (Kt), soit + 17,5%. La réorganisation des distributeurs, consécutive aux restrictions d'importation en provenance de Russie, le chargement de gros navires permettant plus de flexibilité face à des cours fluctuants et la réservation de capacité de stockage de longues durées, alors que le marché était plutôt spot précédemment, expliquent en partie cette évolution.

La baisse des produits forestiers et papetiers (- 247 Kt) et des produits du BTP (- 73 Kt) est le reflet

des difficultés que connaît actuellement le secteur du bâtiment et des travaux publics, complétée par la crise que rencontrent les usines papetières de notre territoire, en lien avec la baisse notable de consommation de papier au profit du numérique.

La filière vrac agricoles reste à niveau soutenu (744 kt), après une année record atypique en 2022 d'importations d'engrais, limitant la baisse à 157 Kt. Enfin, la filière colis lourds est naturellement en retrait (- 40 Kt) suite à la fin du transit des éléments destinés au parc éolien en mer de Saint-Nazaire, mais connaîtra en 2024 une forte augmentation avec la réalisation du site éolien Yeu-Noirmoutier.

Ces évolutions, en grande partie conjoncturelles, sont conformes aux prévisions budgétaires effectuées par le Port fin 2022. L'année 2023 se caractérise également pour le Port par un chiffre d'affaires (31 M€) et un montant d'investissement (22 M€) records. Le Port confirme ainsi la solidité de son modèle économique, avec une moindre dépendance aux fluctuations de trafic, et son engagement dans l'émergence de nouvelles filières telles l'éolien offshore ainsi que la transition écologique. En 2024, alors que la croissance du trafic sera soutenue, le niveau d'investissement va à nouveau doubler, avec près de 40 M€.

## PERSPECTIVES 2024

# Un investissement sans précédent en faveur de la transition

La décarbonation du Port poursuit sa montée en puissance en 2024. Comptant parmi les axes majeurs du projet stratégique de l'autorité portuaire pour la période 2020-2024, elle s'inscrit de façon concrète dans les activités quotidiennes et les adaptations de ses infrastructures, en intégrant les enjeux de sobriété énergétique et de transition écologique.

Acté en Conseil de Surveillance, le déploiement de la **boucle d'auto-consommation électrique**, un modèle consistant à produire et consommer sa propre électricité à l'échelle de la communauté portuaire, sera porté par une société filiale du Port. Cette société sera effective au cours du premier trimestre 2024. « Dans le même temps, le Port va lancer un marché global de performance pour sélectionner un énergéticien en charge des travaux, de l'exploitation et de la maintenance des centrales photovoltaïques réparties sur le site portuaire », détaille Bernard Plisson, directeur de la Stratégie et de la Transition écologique. Les surfaces concernées par la solarisation sont au nombre de huit, sept hangars portuaires ainsi que le parking de la Maison du Port qui sera doté d'une ombrière, pour un investissement global de l'ordre de 2,6 millions d'euros. La production énergétique de ces installations permettra de couvrir près de 20 % des besoins en électricité de cinquante points de livraison sur la zone portuaire, grâce à des centrales de **2,5 MWC de puissance installée**. En amont de la solarisation des surfaces dédiées, un vaste programme de rénovation du bâti est engagé par le Port, dès cette année et pour deux ans et demi.

Autre élan collectif qui mobilise les acteurs de notre communauté autour des enjeux environnementaux et sociétaux, la mise en œuvre de la **Charte de transition écologique de la place portuaire**. Signée ce 23 janvier par Michel Puyrazat pour Port Atlantique La Rochelle, Francis Grimaud pour l'Union maritime et Bruno Delsalle, directeur général de l'AIVP (Association Internationale des villes et ports), cette charte s'inspire de l'Agenda 30, convention qui accompagne les

acteurs des villes portuaires pour orienter leurs actions et leurs projets vers des relations durables ville-port. Adaptée à nos spécificités locales, la Charte de transition écologique de la place portuaire formalise quarante-deux engagements à l'adresse des entreprises adhérentes. Parmi ceux-là : l'efficacité énergétique des bâtiments, les mobilités douces, les achats responsables, le renforcement des compétences des salariés ou l'égalité de traitement femme-homme. Cette charte succède à la précédente, la Charte de développement durable de la place portuaire. Laquelle avait atteint suffisamment de maturité avec vingt-sept adhérents pour maintenant proposer à la place portuaire des objectifs sociétaux plus engageants.

Décarbonation à l'échelle de la place portuaire, encore, avec le déploiement d'une infrastructure **d'alimentation électrique des navires à quai**. En lien avec le projet stratégique du Port, l'objectif est d'accompagner la transition écologique en renforçant les actions en faveur de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. L'opération consiste à mettre en place des points de livraison électrique en basse tension (400 volts) avec de fortes puissances, de 250 ampères à 600 ampères. Les navires concernés sont des **unités de moins de 120 mètres**, notamment des **dragues, yachts et cargos**. Ces derniers pourront ainsi couper leur moteur thermique quand ils seront à quai et effectuer leurs opérations techniques et de maintenance au moyen d'une énergie décarbonée. L'objet de ce programme est l'implantation de 12 points de livraison sur lesquels pourront également se brancher des **outillages de manutention portuaire**, comme les sauterelles ou les grues. Les prises (8 de 250 ampères et 4 de

600 ampères) sont encastrées dans les quais, autour du Bassin à Flot, sur les quais Alcyone et Lombard. La connexion électrique se fera par le biais d'un réseau de bornes connectées qui permettront de gérer les demandes de raccordement et un suivi individualisé des consommations. La totalité de cette infrastructure sera opérationnelle au second semestre après validation du prototype de borne permettant de s'assurer de l'ergonomie et de la fiabilité de l'équipement. Représentant un investissement de deux millions d'euros, cette installation d'alimentation électrique à quai est cofinancée à hauteur de 50 % dans le cadre du volet "décarbonation du passage portuaire" intégré au plan France Relance.

Pour la mobilité du quotidien concernant les **véhicules légers**, la réduction de l'empreinte carbone est aussi encouragée et accompagnée par le Port. D'ici au mois de mars, **vingt-neuf bornes électriques de 22 kW** permettant un double branchement auront été mises en service (soit cinquante-huit points de recharge), représentant un investissement d'environ 300 000 euros. Quinze bornes sont déjà opérationnelles sur différents sites (parking intérieur de la Maison du Port, Camaret, Centre de Valorisation des Matériaux, Pôle de Réparation et de Construction Navales, Poste Central de Sécurité Jeumont). Huit bornes seront à disposition courant février sur le parking public de la Maison du Port et une en mars au Poste P, le poste d'aiguillage à l'entrée du Port sur le faisceau Vaugouin. La connexion à ces bornes pour l'utilisateur souhaitant recharger son véhicule électrique ou hybride se fait au moyen de la plateforme dédiée Freshmile qui permet l'activation de la borne grâce à un badge physique ou un smartphone.



Amélioration des accès nautiques à l'Anse Saint-Marc

**Versant indissociable de la transition écologique, les aménagements programmés permettent au Port de se projeter via des infrastructures tenant compte des enjeux majeurs pour demain.**

L'amélioration des accès nautiques figure au premier rang des réponses à ces enjeux, à la fois pour tenir compte de l'augmentation croissante des tirants d'eau et des besoins spécifiques inhérents aux navires dédiés à l'éolien offshore. « L'objectif, c'est de sécuriser les mouvements des navires dont les tirants d'eau sont croissants et de préparer l'avenir », résume Nicolas Menard, directeur des Infrastructures au

sein de l'autorité portuaire. Un objectif né des réflexions engagées dès 2016 autour du projet d'aménagement Port Horizon 2025, qui s'est traduit notamment par l'élaboration d'un **programme de dragage et de déroctage**.

Un programme dont le coût s'élève à plus de 28 millions d'euros, cofinancé à hauteur d'environ 30 % par l'Europe et dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. Le dragage a démarré en mars 2023, avec la drague *Cap d'Aunis* du Port, avant de se poursuivre en novembre par l'intervention de la drague *Mellina* de SDI, filiale de DEME. Fin décembre, c'est la dérocteuse *D'Artagnan* et le ponton *Dipper* qui sont entrés en action, opération qui se déroulera jusqu'en mars, dans plusieurs secteurs : l'Anse Saint-Marc 3, la zone d'évitage de Chef de Baie, le Môle Est, le Port de Service, Chef de Baie 3 et 4. Près de 700 000 m<sup>3</sup> de matériaux prélevés font l'objet d'un acheminement via des conduites, partiellement immergées, jusqu'à La Repentie où l'eau de mer nécessaire au refoulement est décantée par lagunage. Les matériaux issus du déroctage seront utilisés pour finaliser le comblement de La Repentie. « *Informés très en amont de ce programme de travaux, les opérateurs portuaires peuvent intégrer les contraintes à leur planning d'exploitation*, note le directeur des Infrastructures. *Nous avons eu un dialogue constructif.* » Autorisée par arrêté préfectoral, l'amélioration des accès nautiques a été engagée conformément aux prescriptions environnementales, notamment la mise en œuvre de **mesures strictes de suivi de la qualité des eaux**, accessibles aux parties prenantes du projet via la plateforme web Seapolar. Le suivi est assuré grâce à un réseau de sondes multiparamètres, dont cinq disposées dans les pertuis, une sonde située dans le bassin de décantation et une autre au point de rejet.

Autre enjeu pour le Port : le développement du **transport combiné rail-route**. Près de 4 millions d'euros vont y être consacrés cette année avec la création d'une **plateforme multimodale civile et militaire**, dans le cadre du programme MIE (Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe). Le projet, développé sur 6 hectares, porte sur la création de deux nouvelles voies ferrées de 400 mètres et sur l'allongement de deux autres dédiées au stationnement de doubles-rames. L'infrastructure, achevée fin 2024, sera complétée d'un quai pour le chargement ou le déchargement de matériels roulants. Ces nouvelles installations permettront de répondre aux besoins spécifiques de l'armée de Terre et des opérateurs privés proposant une offre multimodale.

Après une première expérience réussie dans l'éolien offshore, de 2021 à début 2022, avec l'accueil de monopieux et pièces de transition



Réhabilitation du viaduc du Môle d'Escale : une première phase de travaux

destinés au parc de Saint-Nazaire, le **terminal de l'Anse Saint-Marc** est à nouveau prêt à recevoir des éléments en transit, avant leur mise en place dans le parc d'Yeu-Noirmoutier par le navire Innovation. Les terre-pleins de l'Anse Saint-Marc 2 et de l'Anse Saint-Marc 3 seront mobilisés pour ce **stockage temporaire de 124 pièces**, jusqu'en mars 2025. Réalisés au cours de l'année dernière avec du remblai de réemploi prélevé sur le site de Jeumont, les 2,5 hectares de surface mis à disposition à l'Anse Saint-Marc 3 seront finalisés en février, représentant un investissement de près de 5 millions d'euros. C'est alors qu'arriveront les premiers nouveaux **éléments éoliens, monopieux et pièces de transition**. Les navires *Blue Marlin* et *Black Marlin* assureront des rotations pour les décharger, quatre escales étant programmées jusqu'en juillet-août. Comme prévu dans le projet Port Horizon 2025, l'Anse Saint-Marc 3 sera ultérieurement complétée par un front d'accostage.

À **Chef de Baie**, c'est à la fin de cette année que va débuter la construction du **quatrième quai**, après consultation des entreprises sous-traitantes et notification des marchés. D'une longueur de 160 mètres, dix-huit mois de travaux seront nécessaires à sa réalisation, complétée par l'aménagement de **5 hectares de terre-plein**. Représentant un investissement total d'une trentaine de millions d'euros, l'ensemble sera mis en service mi-2026. La construction de Chef de Baie 4 phase 1 est cofinancée dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région par l'État, le Département de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Ouvrage stratégique exploité depuis plus de quatre-vingts ans, le **viaduc du Môle d'Escale** dessert un site assurant à lui seul plus d'un tiers du trafic portuaire. Celui-ci va

connaître des travaux d'une ampleur inédite avec une **première phase de travaux de réhabilitation** répartie sur quatre ans. Le chantier concerne l'ensemble de la partie maritime conservée suite au démantèlement partiel de l'ouvrage début 2023. Mené sur 700 mètres de travées droites et courbes, son démarrage est prévu en septembre 2024, après une période de préparation de plusieurs mois compte tenu des contraintes techniques et d'exploitation. Plusieurs temps forts sont à retenir : la déconstruction du tablier béton, le décapage de l'ancienne protection anti-corrosion sous le tablier, la réparation des zones endommagées de la charpente métallique, l'application d'une nouvelle protection anticorrosion et, pour finir, la réalisation du nouveau tablier. Pendant toute la durée des travaux, une voie de circulation sera maintenue pour garantir l'accès au Môle d'Escale. Le trafic routier sera régulé par alternat sur certaines zones et ponctuellement interrompu en concertation avec les exploitants portuaires. Estimée à une vingtaine de millions d'euros, cette première phase de réhabilitation du viaduc sera ultérieurement suivie d'une seconde portant sur la partie supérieure de la charpente métallique.

Le **développement des voies douces** dans l'enceinte portuaire est aussi au programme pour 2024. L'objectif : séparer les flux routiers en créant des voies spécifiques dédiées aux modes doux. Une première liaison sera mise en service entre La Repentie et la Maison du Port au cours du premier trimestre. Une seconde verra le jour mi-2024, suivant le tracé Maison du Port-accès Champlain. Elles seront connectées aux voiries situées à l'extérieur du Port, connexions pour lesquelles des discussions sont actuellement en cours avec la Ville et le Département.





Francis Grimaud, président de l'Union maritime

## BILAN 2023

## Des opérateurs pleinement mobilisés

Moderniser l'outil pour toujours s'adapter, un leitmotiv qui a de nouveau été celui des opérateurs portuaires en 2023. Plus de 15 millions d'euros d'investissements ont ainsi été réalisés.

Président de l'Union maritime, Francis Grimaud se réjouit de l'implication soutenue des acteurs privés, en ligne avec l'action de Port Atlantique La Rochelle au bénéfice de l'écosystème portuaire et de son territoire. Certes non exhaustive, la liste des engagements financiers côté opérateurs est significative.

Au sein du Groupe Sica Atlantique, Atena a consacré 1,6 million d'euros à ses nouveaux équipements, notamment l'unité de mélanges et d'imprégnation Atlas, et SISP 800 000 euros pour la création d'un faisceau ferroviaire. Pour AMLP, ce sont 3 millions d'euros qui ont été dédiés à l'outillage portuaire et aux surfaces de stockage, avec entre autres la construction des hangars M6 et M7 à Chef de Baie. Même montant investi par CABD sur son nouveau site de la zone

des Rivauds. Autre investissement concernant des bâtiments, celui du Groupe Hécaté Atlantique pour sa filiale Scalec : 1,5 million d'euros. Socomac, entité du Groupe Soufflet Négoce par InVivo, a modernisé son silo rue de Québec et son pôle de réception de Chef de Baie à hauteur de 800 000 euros. Modernisation également pour le Groupe Tardet qui a renouvelé une partie de ses tracteurs routiers et remorques (3,5 millions d'euros). Chez Eqiom, adaptation de l'outil pour 300 000 euros. Même chose côté Reel qui s'est axé sur la sécurisation de ses équipements (400 000 euros). Le service aux navires s'est lui aussi projeté, le Lamanage La Rochelle-Charente ayant signé pour 400 000 euros la commande d'une nouvelle vedette en aluminium, livrable en juillet prochain.

## PERSPECTIVES 2024

## Poursuivre la dynamique collective

Investir et agir, c'est une fois encore le mot d'ordre des acteurs de la place portuaire pour cette année. Les investissements prévus sont déjà significatifs et les actions bien concrètes.

Le printemps prochain sera marqué par un événement collectif d'ampleur pour la place portuaire rochelaise et bien au-delà : la 2<sup>e</sup> édition de Shipping Days, salon international dédié au conventionnel et aux colis lourds se tiendra à l'Espace Encan, les 4 et 5 avril. Temps d'échanges privilégiés de la filière maritime, organisé par le Groupe Maritime Kuhn, Port Atlantique La Rochelle et l'Union Maritime La Rochelle, en partenariat avec l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et de nombreux partenaires, Shipping Days s'installe dans la durée. Les principaux ports français, le port d'Anvers, les manutentionnaires, armateurs, chargeurs, porteurs de projets et de solutions innovantes seront présents. Une telle attractivité pour la communauté portuaire rochelaise stimule et renforce ses projets d'investissements pour les différentes filières. Des projets qu'évoque Francis Grimaud, le président de l'Union maritime : « AMLP va poursuivre le développement de ses surfaces de stockage à Chef de Baie, l'extension de son siège social rue de la Côte d'Ivoire et la modernisation des voies ferroviaires du

Shipping Days, 2<sup>e</sup> édition les 4 et 5 avril à l'Espace Encan

terminal agro-alimentaire pour deux millions d'euros. Pour Eqiom, la modernisation de l'outil va se poursuivre ; 400 000 euros seront investis. Sur le site du Pôle de Réparation et de Construction Navales, l'opérateur Atlantic Refit Center va consacrer 200 000 euros à l'agrandissement de ses bureaux. Ce sont là quelques exemples d'investissements qui permettent aux acteurs de se positionner pour demain. »

## MAISON DU PORT "La mer en débat"

Jusqu'au 29 février dans le hall de la Maison du Port, la Commission nationale du débat public propose "La mer en débat". L'occasion de s'informer et de prendre position sur l'avenir de l'océan.

"La mer en débat", c'est une vaste concertation publique lancée sur l'ensemble des quatre façades métropolitaines jusqu'au 26 avril. Elle va aboutir à la planification de l'ensemble des usages de la mer, en protégeant l'environnement et en tenant compte du nécessaire partage de cet espace. Tout un chacun est concerné et les enjeux sont multiples : coexistence des activités avec les milieux naturels et préservation de la biodiversité, adaptation au recul du trait de côte et au risque de submersion marine, modèle touristique et ses impacts, avenir de la pêche et de la conchyliculture, définition des zones favorables au développement de l'éolien en mer en réponse aux besoins énergétiques. Les iconographies présentées à la Maison du Port permettent de mieux appréhender ces différents paramètres ainsi que les spécificités locales des façades métropolitaines, en particulier la nôtre en Nouvelle-Aquitaine.



Maison du Port - 141 boulevard Émile Delmas à La Rochelle. Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

## L'Escale Atlantique

### Port Atlantique La Rochelle

141 boulevard Émile Delmas  
CS 70394 - 17001 La Rochelle Cedex 1  
Tél. 33 (0)5 46 00 53 60

communication@larochelle.port.fr

www.larochelle.port.fr



Directeur de la publication :  
Michel Puyrazat.

Responsable de la publication :  
Sarah Boursier.

Rédaction : Thierry Rambaud.

Crédit photos : Thierry Rambaud, Olivier Blanchet, Imagine Créations.

ISSN 1252 - 7963

Mise en page : Instant Urbain

Impression : Document Concept 17



TRAFICS 2023	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL	Evolution 2022/2023
<b>Céréales / Oléagineux</b>	<b>261 475</b>	<b>204 258</b>	<b>164 523</b>	<b>240 109</b>	<b>287 732</b>	<b>150 621</b>	<b>421 105</b>	<b>226 724</b>	<b>328 940</b>	<b>217 139</b>	<b>148 081</b>	<b>345 251</b>	<b>2 995 958</b>	<b>-25,1%</b>
Blé	141 865	80 600	85 558	109 636	163 410	134 271	224 600	118 534	171 681	77 400	84 308	286 594	1 678 457	
Orge	86 850	83 346	34 997	95 049	100 817	4 500	185 040	100 615	151 773	120 985	35 996	19 126	1 019 094	
Mais	8 556	22 548	40 946	35 424	16 743	11 850	11 465	7 575	5 486	18 754	21 117	39 531	239 994	
Oléagineux	24 204	17 764	3 022	0	6 762	0	0	0	0	0	6 660	0	58 412	
Autres céréales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>2022</b>	<b>309 527</b>	<b>266 319</b>	<b>437 504</b>	<b>324 666</b>	<b>248 777</b>	<b>400 678</b>	<b>387 252</b>	<b>571 858</b>	<b>304 075</b>	<b>300 220</b>	<b>181 695</b>	<b>266 432</b>	<b>3 999 001</b>	
Blé	237 102	193 652	264 433	186 854	167 468	262 624	276 663	402 337	253 473	217 616	167 965	181 179	2 811 366	
Orge	49 662	0	110 528	45 500	19 428	69 003	91 622	158 425	33 195	66 165	3 260	55 393	702 181	
Mais	20 723	30 700	62 069	92 312	61 111	68 802	5 900	11 096	13 400	13 556	6 350	25 260	411 278	
Oléagineux	2 040	41 967	474	0	770	0	11 434	0	4 007	2 883	4 120	0	67 696	
Autres céréales	0	0	0	0	0	249	1 633	0	0	0	0	4 600	6 481	
<b>Produits pétroliers</b>	<b>211 225</b>	<b>207 141</b>	<b>279 462</b>	<b>272 489</b>	<b>368 897</b>	<b>260 990</b>	<b>366 938</b>	<b>314 749</b>	<b>315 370</b>	<b>269 258</b>	<b>273 989</b>	<b>255 318</b>	<b>3 395 825</b>	<b>+17,5%</b>
Dérivés énergétiques	182 547	162 843	267 077	254 820	352 741	234 494	351 344	290 811	296 453	259 478	220 141	229 051	3 101 799	
Dérivés non énergétiques	28 678	44 298	12 385	17 669	16 156	26 496	15 594	23 938	18 917	9 780	53 848	26 267	294 026	
Produits Pétroliers Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pétrole brut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>2022</b>	<b>167 862</b>	<b>153 009</b>	<b>273 960</b>	<b>226 200</b>	<b>304 120</b>	<b>218 648</b>	<b>303 586</b>	<b>171 033</b>	<b>257 419</b>	<b>369 729</b>	<b>244 248</b>	<b>200 831</b>	<b>2 890 647</b>	
Dérivés énergétiques	145 274	138 607	256 949	201 390	291 799	202 310	282 620	144 498	228 681	357 155	225 157	185 455	2 659 897	
Dérivés non énergétiques	22 588	14 402	17 011	24 810	12 321	16 338	20 966	26 535	28 738	12 574	19 091	15 376	230 750	
Produits Pétroliers Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pétrole brut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Produits forestiers &amp; papetiers</b>	<b>17 262</b>	<b>13 980</b>	<b>31 855</b>	<b>46 480</b>	<b>45 377</b>	<b>27 745</b>	<b>23 431</b>	<b>51 089</b>	<b>21 970</b>	<b>25 935</b>	<b>41 872</b>	<b>32 033</b>	<b>379 029</b>	<b>-39,5%</b>
Sciages	1 389	339	4 120	2 481	3 628	4 654	5 051	4 525	2 854	5 067	2 790	927	37 826	
Placages	116	0	910	2 448	2 313	2 574	2 903	611	1 510	490	1 188	2 506	17 569	
Pâtes à papier	11 086	12 382	23 384	40 593	29 700	19 414	13 421	43 673	16 646	20 379	35 478	28 600	294 756	
Grumes	4 671	1 259	699	957	1 243	1 103	2 055	2 280	959	0	2 417	0	17 643	
Divers bois dont pellets	0	0	2 742	0	8 493	0	0	0	0	0	0	0	11 235	
<b>2022</b>	<b>52 291</b>	<b>38 015</b>	<b>61 435</b>	<b>19 515</b>	<b>63 679</b>	<b>34 273</b>	<b>59 123</b>	<b>75 189</b>	<b>53 996</b>	<b>37 596</b>	<b>51 082</b>	<b>80 123</b>	<b>626 316</b>	
Sciages	12 739	3 322	3 429	3 787	5 279	3 805	4 115	3 744	6 861	1 796	4 008	6 476	59 359	
Placages	7 311	2 428	2 132	2 311	10 248	2 114	1 936	7 641	9 662	0	2 048	3 713	51 544	
Pâtes à papier	31 490	30 854	54 212	12 909	47 290	14 454	46 768	60 432	27 814	35 576	39 055	62 109	462 962	
Grumes	751	1 410	1 662	509	863	1 229	1 530	3 372	2 231	225	3 350	1 930	19 062	
Divers Bois	0	0	0	0	0	12 671	4 773	0	7 429	0	2 621	5 896	33 390	
<b>Vracs Agricoles</b>	<b>68 448</b>	<b>83 435</b>	<b>20 252</b>	<b>52 775</b>	<b>76 454</b>	<b>15 525</b>	<b>37 241</b>	<b>68 495</b>	<b>104 522</b>	<b>70 439</b>	<b>101 238</b>	<b>44 887</b>	<b>743 710</b>	<b>-17,5%</b>
Engrais manufacturés	41 278	69 129	19 452	52 775	74 482	9 036	10 942	61 059	102 526	50 761	94 730	42 300	628 470	
Alimentation animale	27 170	14 306	800	0	1 972	6 489	26 299	7 436	1 996	19 678	6 508	2 587	115 240	
<b>2022</b>	<b>27 648</b>	<b>76 063</b>	<b>62 427</b>	<b>98 698</b>	<b>38 896</b>	<b>112 978</b>	<b>28 090</b>	<b>91 122</b>	<b>60 407</b>	<b>82 897</b>	<b>147 981</b>	<b>73 766</b>	<b>900 974</b>	
Engrais manufacturés	13 349	55 763	62 427	93 058	35 955	106 799	24 393	63 820	59 707	81 046	147 631	72 967	816 916	
Alimentation animale	14 299	20 299	0	5 640	2 941	6 179	3 697	27 302	700	1 851	350	799	84 059	
<b>Produits du BTP</b>	<b>81 447</b>	<b>77 817</b>	<b>61 142</b>	<b>103 173</b>	<b>115 239</b>	<b>113 708</b>	<b>88 372</b>	<b>66 879</b>	<b>57 461</b>	<b>56 625</b>	<b>80 204</b>	<b>54 281</b>	<b>956 348</b>	<b>-7,1%</b>
Sables	52 038	44 614	39 348	46 775	52 427	57 795	42 720	32 081	34 168	34 586	51 634	33 786	521 972	
Autres produits industriels	29 409	33 203	21 794	56 398	62 812	55 913	45 652	34 798	23 293	22 039	28 570	20 495	434 376	
<b>2022</b>	<b>82 155</b>	<b>83 409</b>	<b>110 190</b>	<b>95 575</b>	<b>92 175</b>	<b>122 978</b>	<b>110 466</b>	<b>57 255</b>	<b>51 756</b>	<b>80 099</b>	<b>93 022</b>	<b>50 773</b>	<b>1 029 777</b>	
Sables	39 500	42 404	56 999	52 988	57 146	49 596	54 059	42 761	28 364	47 828	48 860	24 503	545 008	
Autres produits industriels	42 655	41 005	53 191	42 587	35 029	73 342	56 407	14 494	23 392	32 271	44 162	26 234	484 769	
<b>Autres</b>	<b>12 254</b>	<b>12 365</b>	<b>6 447</b>	<b>17 168</b>	<b>9 590</b>	<b>14 847</b>	<b>8 462</b>	<b>15 040</b>	<b>6 636</b>	<b>12 553</b>	<b>5 495</b>	<b>3 478</b>	<b>124 336</b>	<b>-26,6%</b>
Produits métalliques	1 736	0	424	10 625	4 162	7 075	158	4 537	3 300	6 077	18	0	38 112	
Colis lourds	6 255	1 791	3 075	3 046	3 794	4 475	4 580	8 697	2 419	3 996	2 819	3 459	48 406	
Conteneurs	3 019	9 525	2 797	2 561	1 351	2 663	3 575	1 777	917	1 963	2 670	0	32 818	
Divers	1 245	1 050	151	936	283	634	149	30	0	516	6	1	5 000	
<b>2022</b>	<b>13 103</b>	<b>13 696</b>	<b>33 292</b>	<b>17 123</b>	<b>16 048</b>	<b>13 855</b>	<b>14 263</b>	<b>11 200</b>	<b>9 207</b>	<b>13 423</b>	<b>4 316</b>	<b>9 912</b>	<b>169 438</b>	
Produits métalliques	3 909	350	5 675	23	85	3 866	4 302	0	0	3 428	280	5 107	27 025	
Colis lourds	8 578	6 978	20 037	9 568	11 120	3 507	6 707	5 151	4 300	5 132	3 557	3 410	88 044	
Conteneurs pleins	616	6 347	5 939	7 531	4 843	5 282	3 233	6 038	4 884	4 289	479	1 396	50 875	
Divers	0	22	1 642	1	0	1 200	22	11	23	575	0	0	3 495	
<b>Total</b>	<b>652 111</b>	<b>598 996</b>	<b>563 681</b>	<b>732 194</b>	<b>903 287</b>	<b>583 436</b>	<b>945 549</b>	<b>742 976</b>	<b>834 899</b>	<b>651 949</b>	<b>650 880</b>	<b>735 248</b>	<b>8 595 205</b>	<b>-10,6%</b>
<b>2022</b>	<b>652 585</b>	<b>630 511</b>	<b>978 808</b>	<b>781 778</b>	<b>763 695</b>	<b>903 369</b>	<b>902 780</b>	<b>977 657</b>	<b>736 860</b>	<b>883 965</b>	<b>722 344</b>	<b>681 802</b>	<b>9 616 153</b>	<b>-1 020 948</b>
Variation mensuelle	-0,1%	-5,0%	-42,4%	-6,3%	+18,3%	-35,4%	4,7%	-24,0%	+13,3%	-26,2%	-9,9%	7,8%	-10,6%	
Nombre d'escales totales (Hors escales non soumises aux droits de port)	78	66	62	75	88	80	74	85	73	71	82	66	900	<b>-8,8%</b>
<b>2022</b>	<b>69</b>	<b>68</b>	<b>90</b>	<b>78</b>	<b>83</b>	<b>100</b>	<b>90</b>	<b>93</b>	<b>84</b>	<b>82</b>	<b>80</b>	<b>70</b>	<b>987</b>	
Nombre d'EVP (Pleins et vides confondus)	493	215	415	534	201	1 063	486	421	187	421	586	0	5 022	<b>-22,7%</b>
<b>2022</b>	<b>47</b>	<b>480</b>	<b>739</b>	<b>1 037</b>	<b>592</b>	<b>648</b>	<b>654</b>	<b>587</b>	<b>880</b>	<b>673</b>	<b>40</b>	<b>122</b>	<b>6 499</b>	
Nombre de Croisiéristes en transit en 2023	0	0	0	5 453	12 998	13 820	4 823	9 150	17 928	6 234	0	0	70 406	<b>6,8%</b>
<b>2022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 711</b>	<b>5 599</b>	<b>11 895</b>	<b>8 227</b>	<b>7 016</b>	<b>14 779</b>	<b>10 718</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65 945</b>	
<b>IMPORT</b>	<b>377 227</b>	<b>377 802</b>	<b>390 178</b>	<b>441 534</b>	<b>555 378</b>	<b>409 591</b>	<b>451 046</b>	<b>476 484</b>	<b>435 366</b>	<b>431 845</b>	<b>456 802</b>	<b>386 468</b>	<b>5 189 722</b>	<b>-3,8%</b>
Soit en % / trafic total	58%	63%	69%	60%	61%	70%	48%	64%	52%	66%	70%	53%	60%	</